



## Conseil de déontologie – Réunion du 19 avril 2023

### Plainte 21-23

### RTL Belux c. A. Penasse / Kairos (Facebook)

**Enjeux : respect de la vérité / vérification / honnêteté (art. 1 du Code de déontologie) ; confusion faits-opinions (art. 5) ; confraternité (art. 20) ; droit de réplique (art. 22)**

**Plainte fondée : art. 1, 5, 20 et 22**

#### **En résumé :**

Le Conseil de déontologie journalistique a constaté ce 19 avril 2023 que le rédacteur en chef de *Kairos*, qui intervenait en direct dans quatre *Facebook Live* post-conférences de presse gouvernementales en lien avec la gestion de la crise sanitaire, entretenait une confusion constante entre relation de faits et opinion personnelle, et formulait, à l'encontre d'un média et d'un journaliste clairement identifiés, une accusation grave non établie susceptible de jeter le doute sur leur probité, leur loyauté et leur indépendance professionnelles. Le CDJ a noté que le rédacteur en chef, qui procédait par insinuation, s'appuyait sur la seule image de la proximité physique entre le journaliste de ce média et un ministre lors d'un échange professionnel classique pour poser comme établie la connivence qu'il dénonçait. Le Conseil a estimé que cette accusation, qui témoignait par ailleurs d'un manque de confraternité, nécessitait un droit de réplique, et que l'impossibilité de le faire dans les conditions du direct aurait dû être signalée au public via un avertissement explicite, ce qui n'a été le cas dans aucune des séquences.

#### **Origine et chronologie :**

Le 26 avril 2021, MM P. Delusinne et L. Haulotte introduisent au nom de RTL Belux une plainte au CDJ contre quatre vidéos publiées sur la page *Facebook* de *Kairos* les 26 février, 5 mars, 19 mars et 24 mars, dans lesquelles le rédacteur en chef du média, Alexandre Penasse, rend compte des conférences de presse consécutives au Comité de concertation (Codeco) et dénonce, entre autres, le traitement journalistique de la crise sanitaire par les autres médias. La plainte, recevable, a été transmise au journaliste et au média le 30 avril. Ces derniers y ont répondu par l'intermédiaire de leur conseil le 17 mai. Les plaignants ont répliqué le 8 juin. Le média a fourni sa seconde réponse le 24 juin.

#### **Les faits :**

*Kairos* diffuse sur sa page *Facebook* les 26 février (33 minutes), 5 mars (20 minutes), 19 mars (19 minutes) et 24 mars (4 minutes) des *Facebook Live* de A. Penasse organisés à la sortie (ou en prélude le 24 mars) des conférences de presse du Comité de concertation relatives à l'évolution de la crise sanitaire (Covid-19) en Belgique. Le rédacteur en chef de *Kairos* se filme face caméra ou filme ses confrères et consœurs en train de recueillir les points de vue des différents responsables politiques, commentant tantôt les mesures gouvernementales adoptées pour lutter contre l'épidémie, le

comportement et le parcours professionnel de certains ministres et autres personnalités politiques, le déroulement desdites conférences de presse, le traitement journalistique de la crise sanitaire par ses confrères et consœurs. Il relate également les difficultés de son média à couvrir cette crise – en parlant de censure à son encontre – et regrette de ne pas être soutenu par l’AJP. Enfin, il fait régulièrement la promotion de son média et appelle les internautes à soutenir celui-ci.

Dans le *Facebook Live* du 26 février, le journaliste filme ses confrères et consœurs au travail. Il commente ce qui s’est passé en conférence de presse peu avant, rappelle ainsi avoir posé à Alexander De Croo lors de la conférence de presse, une question sur « les taux d’amplification trop élevés des tests PCR », remettant ainsi en cause les mesures politiques du gouvernement fédéral pour lutter contre l’épidémie. Il indique s’être basé sur l’intervention du porte-parole interfédéral pour la lutte contre le Covid-19, le Dr Yves Van Laethem, dans le documentaire « Ceci n’est pas un complot » de Bernard Crutzen. Il critique vivement la réponse du Premier ministre (à savoir que la rubrique nécrologique des journaux serait plus remplie que d’habitude) et s’indigne du fait que ce dernier « *ne veuille absolument pas reconnaître qu’il y a d’autres études* » sur le sujet. Il estime qu’il est « *impossible de poser une question* », en rappelant que lors de conférences de presse précédentes, les micros avaient été coupés ou le générique de fin lancé alors qu’il prenait la parole. Il explique alors que l’AJP ne le soutient pas du tout (« *ils viennent tous des grands médias* ») et que, « *ce qui se passe maintenant, d’un point de vue pédagogique, c’est assez énorme parce qu’on voit vraiment que c’est un gros traquenard, un système médiatique, qui est une forme de suppôt du pouvoir* ». Alors que les images s’arrêtent sur l’une ou l’autre personnalité ou équipe de journalistes, il poursuit son commentaire, notant qu’il souhaiterait interroger le ministre de la Santé Frank Vandenbroucke, relatant ses difficultés pour y parvenir (« *On m’avait dit que pour avoir un rendez-vous, il fallait envoyer un mail. Alors après, ils m’ont dit qu’ils n’avaient pas reçu mon mail, alors qu’ils l’ont très bien reçu. On a des captures d’écran, on a tout ce qu’il faut et donc voilà. En gros, c’est pas possible de parler avec un politique* »). Il pointe également du doigt le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Pierre-Yves Jeholet, « *qui vient d’être cité dans l’affaire Nethys* » et commente : « *Voilà par qui on est dirigés* ».

Le journaliste s’exprime ensuite sur les mesures du gouvernement et le fonctionnement des conférences de presse : « *Je rappelle que la Ligue des droits humains a dénoncé les mesures du gouvernement en expliquant que ça allait totalement au contraire d’un État de droit. C’est des arrêtés sans aucun passage par le Parlement, donc l’exécutif qui décide de tout [...] Donc rien ne change, accrochez-vous, le confinement continue. Alors, on peut se poser la question de l’état de nos démocraties. Alors, je rappelle que les conférences de presse étaient avant retransmises en direct à la télé, ce qui a fait le scoop du 15 avril, puisque des millions de personnes ont entendu ma question. On cherchait pas le scoop, on cherchait juste à faire notre boulot et donc maintenant, depuis longtemps, les conférences de presse ne sont plus retransmises à la télé. Ils coupent même les questions des journalistes. Quelle sera la prochaine étape ? Je ne sais pas* ».

Il fait ensuite la promotion d’une série d’interviews réalisées par son média, dont celle de policiers belges, et demande du soutien financier aux internautes, « *pour enfin être un vrai contre-pouvoir* » (« *Regardez déjà comment on les dérange avec moi qui viens faire le trublion dans les conférences de presse. Imaginez si on était plusieurs et si on pouvait couvrir presque quotidiennement l’actualité belge* »). Le journaliste revient également sur le documentaire de Bernard Crutzen, qui aurait été censuré sur la plateforme Vimeo.

Quand le ministre de la Santé sort du bâtiment, il réexplique les contacts difficiles avec son attaché de presse et ajoute : « *Monsieur Vandenbroucke, impliqué dans l’affaire Agusta, qui a avoué avoir volé 5 millions d’euros, qui n’a pas été embêté. Monsieur Jeholet qui est cité dans l’affaire Nethys. Di Rupo, on n’en parlera pas, il est cité dans beaucoup d’affaires. Et ça continue en fin de compte et donc on doit faire confiance à des gens comme ça. Nous, notre boulot comme journalistes, c’est tout simplement de le dénoncer* ».

Il réexplique son échange avec Alexander De Croo et commente : « *Donc ils donnent de l’argent, il y a des plans de relance, mais les gens, ils ont envie de contact, ils ont envie de refaire leur boulot, de voir des gens. Alors soyons clairs, le monde d’avant est loin d’être parfait et c’est l’occasion peut-être de refaire ce monde. Il y aura deux solutions : ou bien maintenant, un monde technocratique comme ils imposent avec la 5G (manifestation qui a eu lieu cette semaine, qu’on a couverte, que vous trouverez sur Kairos) ou bien un monde plus humain, plus en rapport avec la terre, les animaux, la nature, un monde normal en fin de compte. Donc, nous sommes vraiment à un moment charnière, c’est pas gagné, c’est loin d’être gagné* ».

Le journaliste critique ensuite la façon dont les médias interrogent les ministres à la sortie de la conférence de presse : « *Voilà, ils ont tous leur rendez-vous. Excusez-moi de le dire, mais on peut considérer, comme disait Guy Debord, dans « La société du spectacle », que tout ça n’est qu’un*

spectacle : ils se réunissent en fin de conférence de presse, ils ont rendez-vous, on leur pose des questions qu'on peut leur poser, ils répondent aux questions de la manière dont ils peuvent répondre. C'est dramatique, c'est tout simplement dramatique. N'oublions pas que les médias ont le monopole de la représentation du monde, c'est à dire qu'ils pourraient nous fournir une véritable information beaucoup plus objective, laisser la parole à d'autres scientifiques, pour ne parler que du Covid. Et si ça avait été le cas depuis le début, nous serions dans une tout autre réalité. Donc, en fin de compte, leurs discours sont performatifs, c'est à dire qu'ils ont un effet sur le réel, sur la façon dont les choses se passent. Parce que depuis presque un an qu'ils nous matraquent, les gens ont peur, les gens sont stressés, ça a changé les comportements de millions de personnes, évidemment ».

Il poursuit : « Alors rappelons que les taux de mortalité sont très, très, très, très, très bas pour l'instant. Il y a très peu d'hospitalisations, très peu de morts. Et comme j'ai posé ma question, les tests PCR sont tout à fait faussés puisque leur cycle d'amplification est beaucoup trop grand, 40 comme Van Laethem l'a expliqué dans « Ceci n'est pas un complot ». 40, donc chiffre qui est beaucoup trop haut, c'est à dire que c'est comme si on prenait une loupe et qu'on agrandissait, je ne sais plus combien de fois on le dit, dans le documentaire de Bernard Crutzen, qu'on amplifiait des dizaines de milliers de fois. En fait, on voit tout, on voit tout et donc on voit les gens qui ont été malades deux ans avant, les gens qui ont un morceau du virus, les gens qui sont asymptomatiques. On confond les cas positifs et les malades et on fixe une politique sur cette base-là. Donc c'est dramatique, ça mérite une plainte au droit à la Ligue des droits humains au minimum, même un procès... ».

Le journaliste explique qu'il aurait aimé poser une deuxième question lors de la conférence de presse : « Est-ce qu'ils se rendent compte qu'un jour, ces gens, seront peut-être jugés pour avoir mis en danger et tué des milliers de personnes à cause de leurs actes politiques ? Impossible d'obtenir une réponse ». Il précise que presque 500 personnes regardent le direct et réagit aux commentaires des internautes : « Alors oui, toute la Belgique doit aller dans la rue, on n'y est pas là. Il suffit pas uniquement d'aller s'amuser au Bois de la Cambre, c'est évidemment important aussi de décompresser, mais il faut autre chose derrière, avec un message politique dans le sens noble du terme ».

Il interpelle ensuite le Ministre-Président wallon Elio Di Rupo, qui accepte entretemps de répondre aux questions de Belga, et continue la lecture des commentaires (« Comment je fais pour ne pas leur cracher... Pour rester poli? C'est des commentaires. Ben non, il faut bien que je garde ma carte de presse. J'arrive à garder mon calme, je fais du yoga et de la méditation. Non, c'est une blague »).

S'ensuit une courte interview avec Elio Di Rupo sur la question évoquée par le journaliste au début du live (« Monsieur Di Rupo ! Dites-moi, pour les cycles d'amplification, c'est quand même dingue. Vous le savez, les cycles d'amplification des tests PCR, on les base sur 40, c'est très haut. Alors que si on les basait sur 20, comme certains scientifiques le recommandent, on n'aurait pas du tout les mêmes résultats. Les cycles d'amplification des tests PCR, ils sont beaucoup trop, Yves Van Laethem l'a dit dans un documentaire récemment. S'il était beaucoup plus bas, on aurait une politique... – La question principale n'est pas les tests et la positivité des tests. La question principale, ce sont les hospitalisations. Ce sont les lits occupés dans les unités de soins intensifs. Ce sont deux paramètres majeurs qui montrent que l'épidémie se développe... – Et la mortalité est très faible et les effets secondaires... – On ne va pas jusqu'à la mort, heureusement, mais croyez-moi, beaucoup de personnes autour de moi ont été hospitalisées, voire pire, ils ont été dans des unités de soins intensifs et je ne le souhaite à personne. Nous avons cette responsabilité, on va prendre quelques jours, nous allons regarder comment ça évolue. – D'accord, il y a quelques personnes en soins intensifs, on se met à leur place, c'est douloureux. Mais les effets secondaires sur les jeunes, sur les restaurateurs, sur les barmen, les taux de suicide sont en train d'augmenter. – Justement, nous devons prendre ça en compte, on doit trouver un optimum. C'est pour ça que nous avons décidé de nous revoir... Merci beaucoup. – On verra bien, merci Monsieur Di Rupo »). Il commente ensuite : « Voilà, disons qu'il répond au moins, à mon avis il ne m'a pas reconnu ». Le journaliste fait à nouveau la promotion de son média, en revenant notamment sur différentes « magouilles » politiques relatées sur son site (« Monsieur Vandembroucke, est-ce que ce serait indécent de rappeler qu'il a brûlé, selon ce qu'on a entendu, 5 millions d'euros ? De toute façon, nous sommes habitués à couvrir beaucoup de magouilles puisqu'on a fait énormément de vidéos avec Nicolas Ullens, un des premiers lanceurs d'alerte belges, et son copain Didier Reynders et Jean-Claude Fontinoy à Kinshasa – un peu comme Tintin au Congo, version moderne. C'est-à-dire qu'autour de l'ambassade de Kinshasa, il y a quelques magouilles autour du déménagement de la police fédérale aussi, autour du Kazakhgate aussi, il y a des millions disparus de fonds libyens. Tout ça est très étrange »).

Il interpelle ensuite l'attaché de presse du ministre de la Santé et réexplique ses échanges avec ce dernier, ainsi que la question posée à Alexander De Croo, dont il critique à nouveau la réponse (« Fantastique, je sais pas combien d'années d'études il faut pour ça mais si c'est ça qu'il faut pour avoir un salaire de 12.000 euros. Parce qu'il souffre toujours avec nous, l'équipe belge, 11 millions, mais en

*fin de compte, il n'y a pas d'équipe belge. Et lui, il touche encore ses 12.000 euros ») et ajoute : « Rappelons qu'Alexander De Croo est membre du Friends of Europe créé par Etienne Davignon, où on retrouve aussi Petra de Sutter – qui défend activement la 5G – mais aussi Frank Vandembroucke et d'autres personnages illustres, anciens commissaires européens, etc. Vous pouvez aller sur le site, c'est incroyable. Rappelons aussi qu'il a reçu en 2017, si je ne me trompe, Bill Gates, qui juste après, a fait une petite allocution sur les vaccins à... Friends of Europe! Nous sommes des complotistes, nous l'assumons si c'est eux qui nous le disent, mais nous faisons tout simplement un travail d'information. Et donc faire du vrai journalisme maintenant, c'est être complotiste, c'est fantastique ».*

*Il fait à nouveau la promotion de son média et reprend : « Je rappelle que je porte plainte contre l'État pour entrave à la liberté de la presse puisque pendant huit mois, j'ai été interdit de conférence de presse, au précédent gouvernement de Sophie Wilmès, voilà. Qui viendrait poser des questions si nous n'étions pas là, ici ? Aucune prétention derrière cette phrase mais une simple réalité. Le spectacle continue, allumez vos télévisions, RTL, plus besoin d'aller au cinéma, j'ai mes conférences de presse hebdomadaires. C'est un peu ironique mais c'est la vérité. Je ne crois plus que nous soyons dans une forme de démocratie où nous pouvons débattre, argumenter, parler, entendre des voix différentes. Le chemin est tracé, la voie vers la vaccination est l'unique voie. Vous voyez que énormément de Belges refusent, les centres de vaccination sont vides. Et donc ils n'arrivent pas à leurs objectifs. Soutenez-nous, abonnez-vous, faites un don, parlez de nous, allez acheter le journal dans les bonnes librairies, toute la Belgique ».*

*Il interpelle une dernière fois le ministre de la Santé et son attaché de presse (« Je vous ai envoyé un mail, Monsieur Vandembroucke. Vous ne parlez pas aux journalistes ? Vive la liberté de la presse ! Regardez ça, fantastique. Regardez les personnages et le respect qu'ils ont, ça c'est respectueux. Donc Vandembroucke s'enfuit. Imaginez des politiciens qui seraient ouverts, qui écouterait tout, qui seraient des êtres humains. Comme disait Orwell, on ne ressent aucune humanité quand ils parlent, ce sont des machines. Tout simplement, ce sont des machines qui parlent, des gramophones ») et clôture le direct.*

*Dans la vidéo du 5 mars, le journaliste, toujours en déambulant autour de ses confrères et consœurs au travail, explique avoir pu poser deux questions au Premier ministre, alors qu'il aurait souhaité en ajouter une troisième (« Ma question était tout simplement de savoir si les décisions du gouvernement qui impactent la vie de 11 millions de Belges allaient encore être prises par une poignée de personnes, parce qu'il y a 10 ou 15 personnes grand maximum qui décident de la vie de 11 millions de personnes, que ça avait un caractère assez antidémocratique »).*

*Il revient sur la question des taux d'amplification, posée lors de la conférence précédente, ainsi que sur le débat de l'obligation vaccinale (« Deuxième chose, je lui ai dit que l'obligation vaccinale était illégale, mais qu'en même temps, ses plans d'avril et de mai, il les conditionnait à l'avancement de la politique vaccinale. Qu'est-ce qu'on fait si beaucoup de gens ne veulent pas se vacciner ? Sa réponse était que beaucoup de gens veulent se vacciner. Donc il n'a pas répondu à mes questions, donc c'est compliqué. On n'espère plus avoir de réponses, on veut juste essayer de créer du débat, peut-être que ça met un peu de pression sur d'autres journalistes mais on n'attend pas beaucoup des conférences de presse. Mais on y vient quand même pour voir ce qui se passe, mais je dois vous dire que c'est un peu désespérant »). Après avoir fait la promotion des futures interviews diffusées par son média, il critique les relations entre journalistes et politiques : « Donc si vous êtes en conférence de presse, ce que vous ressentez, c'est que... Je vous le dis, quand Elio Di Rupo est arrivé, il est venu dire bonjour à tous les journalistes, ils se tutoient ». Alors que sa caméra tourne autour d'un petit groupe constitué d'un ministre et de journalistes TV, il ajoute : « Ici, on voit Jeholet qui est très, très proche des journalistes de RTL. Bonsoir tout le monde, je vois que des gens qui disent bonsoir. Et donc je peux faire le test, si vous voulez, d'aller voir Monsieur Jeholet, parce que dans son allocution, il a dit qu'il fallait pousser maintenant les vieilles personnes à se vacciner par solidarité pour les jeunes qui se sont sacrifiés pendant un an. Mais voilà, on fait un petit pari, on peut essayer. Ils se connaissent, comme on dit simplement, ils sont copains comme cochons. Alors, est-ce que d'un point de vue déontologique, c'est un peu embêtant qu'un journaliste qui doit interroger des politiciens est copain avec eux ? Mais au fait c'est partout comme ça. C'est partout comme ça, c'est quelque chose qui a déjà été analysé, la promiscuité idéologique entre les journalistes et les politiciens. D'ailleurs il y en a beaucoup qui passent de l'un à l'autre, les revolving doors, qui passent du journalisme à la politique et vice-versa ».*

*Il s'interrompt pour interpeller le Ministre président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avant de reprendre : « Regardez, vous voyez, Monsieur Jeholet ne va que vers les journalistes qui lui posent des questions qu'ils peuvent lui poser ».*

*Il revient ensuite sur le déroulement des conférences de presse précédentes, dont il a discuté avec un confrère du Daily Mail, et réexplique son différend avec l'attaché de presse du ministre de la Santé, avec qui il a un bref échange.*

Le journaliste reprend ensuite son direct : « *J'aimerais bien lui parler de certaines études sur les vaccins en Israël, le pays qui a le plus de vaccinés et qui a un taux de mortalité qui augmente énormément. Alors donc, certains parlent de la vaccination qui serait au fait à la base de la création de nouveaux variants et qui limiterait notre immunité. Alors, ceci n'est pas un complot, je ne dis pas que c'est vrai, je dis juste que beaucoup de personnes s'inquiètent. Alors quand on voit que la vie normale, entre guillemets, est conditionnée à la vaccination massive, on a un peu peur là, c'est pas gagné. On est reparti pour un an au moins ? Alors certains qui ne sont pas des complotistes, disent que le retour à la normale c'est terminé, c'est terminé. On est – comme les capitalistes disent, les gens au pouvoir – dans une disruption. Si vous lisez le livre de Klaus Schwab sur la quatrième révolution industrielle et si vous allez aussi pêcher des phrases dans son livre sur le Covid, vous voyez au fait que la situation actuelle est une aubaine pour le capitalisme numérique. Et ce n'est pas l'économie actuelle qui est en train d'être détruite, c'est l'économie future qu'ils sont en train de construire. C'est une nuance vachement importante, c'est pas une économie qu'ils sont en train de détruire. Oui, évidemment, mais c'est une nouvelle économie qu'ils sont en train de créer en détruisant l'autre, c'est à dire destruction des petits commerces, destruction des restaurants, destruction de la vie culturelle, privatisation des données et contrôle des gens sous prétexte du Covid pour les mettre au pas. Donc, je vous rappelle que la loi pandémie vient d'être proposée par Annelies Verlinden, l'avant-projet de loi pandémie au Parlement, et que l'Autorité de protection des données a dit que le texte n'avait rien de légal et qu'il y avait des risques parce qu'on ne savait pas qui ça allait concerner, comment et dans quelle fin. Et donc, on pense qu'on va pouvoir mettre des systèmes de reconnaissance faciale partout dans les rues. Des systèmes, notamment pour reconnaître ceux qui devraient être en quarantaine et qui sont en rue, des systèmes de fichage, et puis on parle du passeport vaccinal de plus en plus, donc on n'en est pas sorti, les amis. C'est maintenant, je pense qu'il faut se réveiller. Comment faire ? On ne sait pas trop, mais c'est clair que nous, on a besoin de soutien et qu'on devient un peu dérangement, du poil à gratter, mais on a besoin de beaucoup plus de journalistes [...] ».*

Alors que le ministre de la Santé se prépare à une interview avec des confrères flamands, il commente : « *On rigole tous ensemble, ha ha ha. Finis les apéros du vendredi soir, dorénavant, c'est les conférences de presse, j'en ai marre. Je rappelle que les œuvres d'Orwell viennent de sortir à la Pléiade, c'est le moment d'acheter Orwell, lui qui avait tout compris. Bon, il est de notoriété publique que les conférences de presse se passent 7 rue Ducale, une perpendiculaire à la rue Royale. Je n'invite évidemment personne à venir à la prochaine dans deux semaines, ce qui ne serait pas correct, mais l'adresse est publique. Je ne sais pas pourquoi je dis ça, mais il y a moyen de l'imaginer, de ne pas faire d'action ici, parce que ça ne se fait pas. Moderna a gagné des milliards, est en train de gagner des milliards. Et pendant ce temps-là, tous les commerces sont en train de fermer. On pourrait venir avec des faire-part ici... Non, on ne peut pas faire ça. Consomme et obéis, comme dirait l'Église de la consommation, consomme et obéis, au nom du pèze, du fric et du Saint-crédit, amen. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est un moment d'humour... Une journaliste de la RTBF qui me dit bonne soirée, on commence vraiment à être copains, ça c'est bien. Je sens vraiment qu'il y a une proximité qui se fait et j'ai peur à la limite que ça modifie mes idées, que je commence à parler comme un journaliste, ce serait un peu con. Attention, on est un peu ironique ce soir, là ça fait presque un an qu'on couvre tout ça et voilà, un peu fatigué ».*

Il critique les nouvelles mesures du gouvernement, rappelle à nouveau ses échanges avec l'attaché de presse du ministre de la Santé et ajoute : « *Il y a plus grand monde, il y a ceux qui aiment les caméras, Monsieur Vandembroucke, mais il faut prendre rendez-vous, sur les études israéliennes et la courbe des morts et des gens malades. Il semblerait qu'il y ait quelque chose à dire, en tout cas, il y a peut-être quelqu'un en Israël qui peut nous en parler. Israël aussi, où ils viennent introduire le bracelet électronique pour ceux qui reviennent de pays étrangers. Donc le bracelet électronique, je rappelle que déjà, pour les détenus, c'était indécent. Alors, ici c'est 1984, on y est à plein nez. Pour ceux qui n'ont pas entendu, j'ai quand-même pas pu ne pas le dire, puisqu'après que Monsieur Jeholet, Monsieur De Croo, qui d'autre encore, nous aient fait l'ode au vaccin, je leur ai dit que j'avais l'impression d'être dans un conseil d'administration d'AstraZeneca ou de Pfizer. Petite note d'humour mais voilà, c'est un peu vrai ».*

Le journaliste fait référence à plusieurs confrères (« *À mon avis au Soir ils ne lisent pas Kairos, à La Libre non plus* » ; « *Même la presse alternative, on vous en parlera, nous traite de complotistes, la presse qui se dit alternative. Il y a certains bons toutous qui se font passer pour radicaux mais qui surfent sur la vague de l'alternatif* »). Il conclut le direct par la promotion de son média et ajoute : « *N'oubliez pas l'humour, c'est essentiel* ».

Dans la vidéo du 19 mars, le journaliste a quitté les lieux de la conférence de presse et commence par relater un incident avec un confrère : « *Donc voilà, déjà en arrivant, à la conférence de presse aujourd'hui, il y avait un journaliste de RTL qui a dû suivre un de nos lives, un de nos directs précédemment, et qui est venu vers moi. Il m'a dit : « C'est toi qui as dit que ce n'était pas déontologique – donc très agressivement – c'est toi qui a dit que ce n'était pas déontologique de poser, de discuter avec les politiciens ? Qu'est-ce que ça te dérange, tu as lu ça où ? ».* Je ne le citerai pas, mais c'est celui qu'on voit souvent, donc il m'a réellement agressé, pour terminer la discussion en me disant « *dégage, gros c\*\** ». Donc voilà un journaliste de RTL qui me dit ça et en sortant, je lui dis en sortant de la conférence de presse, « *tu me traiterais pas de gros c\*\* devant les caméras de RTL* » et donc là, il m'a répondu « *allez, dégage et laisse-nous entre nous* ». Donc il reprenait les reproches que je faisais au journalisme inféodé, dont des gens très bons ont fait la critique [...] Donc voilà, insulte d'un journaliste de RTL – « *gros c\*\** » – et très agressif, j'ai cru à un moment donné qu'il allait me frapper sur la gueule ». Il explique ensuite son échange avec Alexander De Croo lors de la conférence de presse (« *Si vous représentez le peuple belge, pourquoi ne tenez-vous pas compte de toutes les études qui ont été faites, de tous les scientifiques, de tous les philosophes, de tous les médecins, de tous les artistes qui ont un autre point de vue, mais surtout tous les scientifiques et médecins qui disent autre chose ? J'ai parlé d'une forme de censure, évidemment, il a rebondi là-dessus, il m'a dit : « c'est très grave ce que vous dites » et il n'a pas répondu en fin de compte, comme d'habitude* ») et ajoute : « *Ce qui se passe, c'est que la censure est évidente. Nous, on porte plainte contre l'État pour huit mois d'interdiction de conférence de presse et coupure de micro, lancement du générique de fin quand on commence à poser notre question. Donc c'est vraiment énorme. Je rappelle pour ceux qui savent pas, c'est que Bernard Crutzen a sorti une interview qui n'avait pas été publiée dans son film d'une pharmacienne et elle est à peine restée 24 heures sur YouTube et sur Facebook, elle a été censurée, tout simplement* ».

Le journaliste a également échangé avec Frank Vandembroucke mais aurait souhaité aborder l'obligation vaccinale (« *Et donc, ma question que j'aurais voulu poser, c'est tout simple : Monsieur Vandembroucke, il n'y a pas d'obligation vaccinale, n'est-ce pas ? Donc il allait me répondre non. Et en même temps, vous voulez atteindre un seuil de 70% de gens vaccinés pour revenir à la vie normale. Ce qui, on peut vous le montrer, on en fera des articles, est tout à fait faux, mais soit. Donc, pour revenir à la vie normale, il faut atteindre 70%. Donc en fin de compte, si on suit une logique, 70% des gens seront soumis à l'obligation vaccinale et les 30 autres % seront non soumis à l'obligation vaccinale. Voilà, on pourrait se poser la question : qu'est-ce que vont devenir ces 30 autres % ? Des parias, des gens sans QR code qui pourront pas aller boire un verre ou manger au resto ? Donc c'est énorme et on pense que derrière cette injonction à la santé, mais en fait, il se cache tout à fait autre chose. C'est une numérisation complète des vies, un contrôle des individus qui est en train vraiment de se mettre en place très rapidement* »).

Il ajoute : « *Rappels qu'Alexander De Croo est quand même un fervent défenseur du numérique et que son but, c'est justement de... C'est ce qu'il disait lui-même, il est un fervent défenseur de l'agenda numérique et c'est un de ses premiers objectifs, comme c'est l'objectif du Forum économique mondial, de Klaus Schwab et d'autres personnages hauts gradés, disons* ».

Le journaliste critique ensuite ses confrères : « *Je suis désolé de le dire, mais il y a plus de journalistes qui font leur boulot. C'est dur de le dire parce qu'on est invectivés. Je suis regardé d'un mauvais œil par les autres, mais j'ai envie de leur dire mais « trouvez du courage et faites ce qu'il faut ». Je rappelle qu'à l'époque, quand on avait été censuré, on avait fait un appel à plus de mille journalistes et qu'il n'y a pas eu une réponse publique pour nous soutenir. En tout cas, on ne demande pas que les gens soient d'accord avec ce qu'on dit, on demande juste de créer du débat. Pour ceux qui ne sont pas au courant, on porte plainte contre l'État pour la censure dont on a été l'objet pendant huit mois. On a besoin vraiment de soutien parce que là, on est plus que le caillou dans leur chaussure. On est vraiment emmerdants simplement parce qu'on fait notre boulot. On fait tout simplement notre boulot. Et ça, ça leur plaît pas quoi* ».

Il revient ensuite sur la censure du documentaire de Bernard Crutzen et sur une manifestation qui doit avoir lieu le lendemain : « *Demain, au Bois de la Cambre, je crois que c'est vers 13h30, mais il y a aussi une manif contre la 5G, parce que la 5G qui nous déploie, c'est pas une question, qu'elle soit liée ou pas au Covid, c'est que dans leur nouveau monde, ils ont besoin de la 5G pour mettre en place leurs objets connectés, le contrôle des populations, c'est simple. C'est pas du complotisme, ça vient de multiples lectures et c'est écrit dans les hautes sphères aussi. Nous ne sommes pas complotistes. « Ceci n'est pas un complot », comme dirait Bernard Crutzen* ».

Il fait la promotion de son média et lit des commentaires d'internautes (« *Je vois beaucoup de mots « dictature ». Orwell disait que le propre du totalitarisme, c'était d'empêcher que la vérité qui se construit, qui n'est pas une donnée, n'empêchait que la vérité se construise, se fasse. Je crois qu'on est tout à fait là-dedans et nous, on s'en rend bien compte depuis plus d'un an. C'était déjà avant* »).

Le journaliste revient ensuite sur la fin de la conférence : « *Donc je suis journaliste, j'ai une carte de presse, j'ai posé des questions, je suis resté poli et le porte-parole du premier ministre me regarde et me dit : « c'est la dernière fois que tu rentres ici ». Voilà, mon enregistreur audio – parce qu'on ne peut plus filmer, les images appartiennent au gouvernement – mon enregistreur audio était allumé. Donc, j'ai peut-être le son, que je garderai évidemment pour moi pour l'instant. Mais s'il faut se protéger. Donc, le porte-parole d'Alexander De Croo me menace et me dit « Tu ne reviendras plus jamais ici » parce que j'ai posé des questions qui ne plaisent pas, des questions qui sont normales, une manière de faire... Je ne dis pas qu'elle est parfaite, mais qu'on devrait apprendre dans les écoles de journalisme. Du vrai journalisme, qui ne consiste pas à être copain avec les politiciens, mais à leur poser les questions qui les dérangent – pas nécessairement qui les dérangent tous mais en tout cas, qui font réfléchir ».*

Il ajoute : « *Alors il faut savoir que si les questions avaient été retransmises – c'est aussi un des arguments de l'avocate qui nous représente – si les questions avaient été retransmises à la télévision et si pendant huit mois, on m'avait permis de venir, il y aurait eu beaucoup plus de gens touchés. Nous sommes persuadés chez Kairos que si les médias étaient libres et traitaient cette situation de la manière la plus objective possible, mais aussi oui, allaient voir un peu partout, invitaient tous les scientifiques et toutes les personnes qui ont un autre avis, on n'en serait pas là. On est persuadé qu'on n'en serait pas là. C'est la même chose pour tout. Notre société n'est pas une donnée, elle peut être changée et la plupart des journalistes issus d'un milieu assez favorisé n'ont nullement envie de remettre en question la société dans laquelle on est ».*

Le journaliste parle ensuite du bunker, du chômage Covid, du salaire du Premier ministre et de son épouse. Il fait à nouveau la promotion de son média et des interviews à venir, avant de finir le direct.

Dans la vidéo du 24 mars, le journaliste se trouve près de la rue Ducale, où doit se tenir une conférence de presse à 13 heures. Il explique : « *Donc j'ai reçu un mail à 11h28 d'un des porte-paroles d'Alexander De Croo, qui me dit : « Vu le déroulement de la conférence de presse précédente – donc celle de vendredi – il a été décidé que les médias principaux – ils les définissent, c'est quotidiens, télévisions et agences, dont on ne fait pas partie – seraient prioritaires pour poser leurs questions. Les autres médias auront le droit, chacun à leur tour, de poser une question à la suite des médias principaux. Nous en profitons également pour rappeler à tous les participants les règles tacites liées au bon déroulement d'une conférence de presse au bunker : les ministres n'interrompent pas les journalistes dans leurs questions – ce qu'Alexander De Croo et Sophie Wilmès ont fait systématiquement – les journalistes n'interrompent pas les ministres dans leurs réponses – il y avait des doubles interruptions, c'est lui qui m'interrompait donc je l'interrompais – et les journalistes ne s'interrompent pas entre eux ». Merci papa, maman de vos bons conseils. Et donc je n'ai droit qu'à une question et après les médias de masse. Donc alors, on peut se poser des questions sur la censure : pourquoi on ne peut pas relayer les questions de centaines de milliers de Belges qui veulent avoir des réponses qu'ils n'ont pas, puisque la plupart des journalistes mainstream ne posent pas de questions. Je suis désolé, c'est pas prétentieux ».*

Il ajoute : « *C'est peut-être pour ça qu'un journaliste de RTL, la dernière fois, m'a traité de con. Loïc Parmentier, pour ne pas le citer, m'a traité de con parce que ça les dérange très fort d'être les outils du système ».*

Un passant interpelle le journaliste, qui poursuit : « *Il y a de plus en plus de gens qui nous soutiennent, il y a de plus en plus de dons et on espère que ça va continuer parce qu'on en a besoin. On va peut-être leur montrer qu'on va devenir un grand média aussi mais pas comme eux [...] Et on se retrouve après, si ce n'est pas censuré sur YouTube, parce qu'on pense que maintenant vraiment, tout est possible. Ce qu'on a joué comme rôle en fait, c'est qu'ils créent une bulle de réalité, et nous on est l'aiguille qui avons fait éclater leur bulle et qui montrons que tout ça n'est qu'un vaste mensonge et un vaste spectacle, et c'est le travail d'un journaliste. Je vais rester calme parce qu'ils essaient à tout prix de me coincer et de m'enlever ma carte de presse. On n'est pas soutenus du tout non plus par l'Association des journalistes professionnels, qui soutient le gouvernement en fin de compte, je le dis sans honte, on a des mails et des preuves ».* Il clôture ensuite le direct.

### **Les arguments des parties (résumé) :**

#### La partie plaignante :

##### *Dans sa plainte initiale*

La partie plaignante observe que le journaliste indique explicitement dans les vidéos en cause que les journalistes de RTL sont dépourvus de toute déontologie journalistique et d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, les qualifiant de « *copains comme cochons* » avec les différents représentants du

gouvernement fédéral. Elle relève qu'il affirme par ailleurs que les mêmes journalistes, qualifiés de « *suppôts du pouvoir* », participent à un « *traquenard médiatique* » alors qu'il présente le média *Kairos* comme étant le seul à poser des questions pertinentes.

La partie plaignante note plus particulièrement que dans la vidéo du 5 mars, le journaliste réaffirme ses propos, ajoutant que la promiscuité idéologique entre journalistes et politiciens a fait l'objet d'analyses et que « *c'est partout comme ça* ». Elle ajoute qu'il avance que le journaliste RTL Loïc Parmentier a failli en venir aux mains à son encontre suite à une discussion au sujet des allégations tenues dans le cadre des vidéos publiées sur *Facebook*.

La partie plaignante considère que ce faisant, le journaliste enfreint les règles du Code de déontologie journalistique consistant à diffuser des informations vérifiées (art. 1), à distinguer les faits, analyses et opinions (art. 5), à faire preuve de confraternité (art. 20) ou encore à respecter le principe du contradictoire (art. 22).

Elle constate en effet que le journaliste affirme de manière péremptoire et sur la base de sa seule opinion que le traitement journalistique réalisé par les journalistes de RTL, dans le cadre de la crise sanitaire, va à l'encontre de la déontologie journalistique et du devoir d'indépendance requis. Elle retient que lorsqu'il invoque des « *analyses* » relatives à la supposée « *promiscuité idéologique entre journalistes et politiciens* », il n'établit aucunement l'origine de ces dernières ni les conclusions précises qui y seraient développées. Elle relève que les informations diffusées dans le cadre de ces vidéos ne reposent sur aucune source identifiée et sont la seule expression de l'opinion personnelle du journaliste, qu'il présente comme des faits avérés. Elle estime que cette présentation, dénuée de toute confraternité, s'attache à diffuser des accusations graves susceptibles de porter atteinte à la réputation et à l'honneur des journalistes (dont Loïc Parmentier) ainsi que de RTL, sans que ces derniers ne puissent faire valoir leur point de vue. Pour la partie plaignante, cette manière de procéder est déplorable dans la mesure où elle impacte directement la réputation des journalistes et des médias et engendre des risques pour ces derniers, amenés à travailler dans un environnement où les tensions sont par ailleurs de plus en plus vives, en raison notamment des insinuations formulées par le journaliste.

### Le média/le journaliste :

#### En réponse à la plainte

Par l'intermédiaire de son conseil, le journaliste (qui est également rédacteur en chef du média), explique être confronté à des comportements inadéquats et à une animosité de la part de certains confrères depuis le 15 avril 2020, lorsqu'il a été traité de complotiste après avoir interrogé la Première ministre Sophie Wilmès sur l'éventualité de conflits d'intérêts avec le groupe d'experts mandaté. Il rappelle que la semaine suivante, il a subitement été interdit d'accès aux conférences de presse pour avoir posé cette question « *politiquement biaisée* », indiquant que comme préconisé par le service de presse du cabinet ministériel à l'époque, il a depuis lors tenté de faire relayer une autre question par le biais d'autres journalistes présents à la rue Ducale, de manière totalement vaine. Il relève ainsi que le 24 avril 2020, le journaliste s'est fait « *rabrouer* » par une poignée de confrères, qui refusaient de lui adresser la parole de manière unanime. Il note qu'en soirée, alors qu'il avait été contraint de patienter plusieurs heures dans l'espoir de pouvoir participer à cette autre conférence, il a failli perdre son matériel lorsqu'un journaliste de RTL « *s'est interposé sauvagement* » entre lui et le ministre Jeholet qu'il était en train d'interroger, l'empêchant ainsi de poursuivre sa question, dans le but uniquement de lui demander « *ce qu'il se passerait pour les écoles* », alors qu'il était clair que ce sujet serait abordé en long et en large par la suite (la vidéo de l'événement est jointe en annexe de sa réponse). Il souligne être resté d'un calme exemplaire durant un an et avoir fait preuve de patience face à ce type de comportement « *totalement déplacé* », notant qu'il s'est néanmoins adressé, à chaque fois, à l'AJP pour dénoncer ce genre de dérives. Il explique s'être fait personnellement agresser plus récemment par un autre confrère travaillant pour RTL, l'ayant insulté (après lui avoir demandé si c'était lui qui avait osé parler de manque de déontologie face à certaines relations de promiscuité avec les politiques) et étant « *manifestement prêt à en découdre pour en venir aux mains* ». Cette situation a été rapidement rapportée auprès de l'AJP, en proposant spontanément une rencontre entre les deux journalistes. Il relève qu'aucune réponse favorable ne lui est parvenue à ce jour.

Le journaliste estime que non seulement la chaîne RTL-TV1 s'est montrée particulièrement indélicate à son égard à plusieurs reprises, mais il apparaît en outre que ce sont systématiquement les confrères de cette chaîne qui soient à l'origine de plusieurs incidents, dont Loïc Parmentier en dernier lieu. Par ailleurs, il indique que lors du *Facebook Live* du 14 avril 2020 (non cité dans la présente plainte mais joint en annexe par le média), un autre journaliste de RTL est venu perturber le travail du journaliste. Ce dernier considère donc avoir été lui-même lésé par ces diverses réactions disproportionnées, qui violent selon lui les règles les plus basiques de la déontologie journalistique.

Pour le journaliste, les quatre vidéos présentées par les plaignants démontrent paradoxalement que ses propos sont détournés pour les besoins de la cause et que les manquements déontologiques épinglés ne sont nullement étayés par des éléments objectifs, en plus de concerner des enjeux « où la faute initiale appartient à l'indélicatesse de confrères travaillant pour la chaîne RTL-TV1 ». Le journaliste affirme ainsi que certaines phrases sont sorties de leur contexte. Concernant l'affirmation selon laquelle il dénoncerait explicitement les journalistes de RTL d'être « *copains comme cochons* » avec les politiques, il note qu'il expliquait en fait qu'il assistait « à une sorte de gros traquenard face à un système médiatique qui était une sorte de suppôt du pouvoir, en citant expressément plusieurs auteurs, réalisateurs ou collectifs, tout en évoquant un concept naissant de société du spectacle, études à l'appui ». Selon lui, réduire cette prise de parole à l'interprétation qu'en fait la partie plaignante semble consister en une manœuvre malhonnête et il ne peut être prétendu que bon nombre de praticiens et de journalistes ne se sont pas interrogés de la même manière quant au rôle général de la presse et des médias « mainstream » dans le cadre de cette crise sanitaire sans précédent. Le journaliste estime que la partie plaignante omet très clairement de préciser ce contexte d'animosité, primordial en l'occurrence. Le journaliste détaille ensuite sa position personnelle. Il estime ne pas avoir adopté un comportement anti-confraternel ou manqué de nuances et de précisions lors de ses prises de parole diverses. Il indique avoir relaté les faits de la manière la plus objective possible, sources à l'appui et après vérification, rappelant par ailleurs que l'exercice du direct « n'est pas si évident ». Selon lui, prétendre qu'il manque d'objectivité dans ses prises de position « relève d'un manque cruel de distance » ou de connaissance, puisqu'il est un professionnel qui se veut atypique et qui se revendique d'une presse libre et indépendante, détaillant plusieurs initiatives de son média. Il souligne que les milliers de commentaires que l'on peut lire sous ses directs témoignent « d'une volonté irréfutable de la population belge de voir une certaine presse se démarquer et se distinguer de ce qui leur est proposé au quotidien ». Il constate que l'analyse des vidéos pointées par la partie plaignante démontre que le traitement qu'il y a subi est discriminatoire et estime qu'insulter un confrère doit être sanctionné, tout comme le fait de le diffamer en direct ou de boycotter un de ses directs ou interviews. Il considère également que ne pas adresser la parole à un confrère qui demande simplement de relayer une question, « tel que préconisé en cas de *pool* », est un comportement inadéquat.

Il note que le fait de s'intéresser à une certaine promiscuité entre journalistes et politiques ne constitue en rien une affirmation personnelle mais plutôt une information reprise par de nombreux observateurs qui s'inquiètent d'une certaine dérive actuelle en matière de liberté de presse. Il relève qu'appeler certains journalistes par leur prénom et se diriger exclusivement et systématiquement vers les mêmes professionnels sans répondre aux questions d'autres journalistes constitue un autre fait interpellant, qu'il est normal de mettre en exergue en guise d'information, « tout comme le fait de censurer un journaliste en pleine conférence ». En conclusion, il déclare ne pas percevoir en quoi les constats relayés en direct ne relèveraient pas de son métier. Il ajoute mettre un point d'honneur à vérifier ses sources et à préciser s'il s'agit d'avis personnels ou de données objectivées avant toute prise de parole. Enfin, le journaliste déclare avoir « pour fervent souhait de voir la profession se respecter de manière unanime ».

### La partie plaignante :

#### Dans sa réplique

À titre liminaire, la partie plaignante souligne qu'elle n'abordera pas les éléments de la partie adverse relatifs aux échanges avec l'AJP, RTL étant tiers à ces derniers. Concernant l'incident survenu le 14 avril 2020, qualifié par le journaliste de tentative de boycott et de perturbation de son travail, la partie plaignante estime que filmer un confrère, sans autre interpellation dudit confrère ou de la personne qu'il interviewe ne peut être assimilé à une pratique non confraternelle. Elle ajoute que tel n'est pas le cas d'un journaliste qui filmerait un confrère et qui commenterait de manière négative ses faits et gestes pendant son travail, ce qu'a fait le journaliste lorsqu'il filmait un confrère de RTL aux abords de la rue Ducale, tout en ponctuant son « reportage » de remarques désobligeantes, qualifiant RTL comme faisant partie des « *médias installés [...] qui depuis le début ne font pas leur travail* ». Quant à l'événement du 24 avril 2020, lors duquel un journaliste de RTL se serait sauvagement interposé entre le journaliste et le ministre Jeholet, la partie plaignante explique qu'il ressort clairement de la vidéo annexée que le journaliste pose d'abord une question au ministre, auquel ce dernier ne répond pas, et qu'ensuite, un journaliste de RTL pose à son tour une question au ministre, qui y répond. Elle observe qu'à ce moment-là, le journaliste en cause se tourne vers le journaliste et le cameraman de RTL, dont il est physiquement proche, en risquant d'entrer dans le champ de la caméra de RTL. Elle relève que le cameraman a alors simplement voulu préserver l'intégrité de son champ visuel et de l'image en évitant que le journaliste en cause n'entre dans le champ de la caméra, un geste de préservation qui a été posé de manière ferme mais sans aucune sauvagerie, précise-t-elle. Elle revient sur le reproche

également fait à RTL d'avoir refusé de relayer une des questions du journaliste lors de la conférence de presse du Conseil National de Sécurité alors que cela serait préconisé en cas de *pool*. Elle indique sur ce point qu'il apparaît que les *pools* ont pour vocation de permettre le partage d'images et/ou de moyens techniques entre journalistes lorsque le nombre d'équipes journalistiques est limité au sein d'un même lieu. Elle signale que la pratique n'implique pas d'obligation dans le chef des journalistes de relayer les questions de confrères dès lors que les journalistes se doivent de conserver l'indépendance et la liberté éditoriale relatives au choix des questions posées. La partie plaignante réfute en conséquence toute allégation relative à une quelconque animosité envers le journaliste.

Concernant le *Facebook Live* du 5 mars, la partie plaignante estime qu'il y a peu de confusion possible sur le fait que le journaliste visait expressément RTL dans ses propos, notant que non seulement il mentionne que les journalistes de RTL sont « *très très proches* » du ministre Jeholet mais aussi que sa caméra se concentre sur le ministre en train d'être interviewé par des journalistes de RTL lorsqu'il est fait mention des journalistes « *copains comme cochons* » avec le monde politique. Il ajoute que lorsque le journaliste invoque la promiscuité entre journalistes et politiques comme étant « *partout comme ça* », il ne mentionne aucun élément objectif permettant d'étayer ses propos ni n'indique que cela reflète sa seule opinion personnelle. Il souligne que la même argumentation apparaît dans la vidéo du 26 février, où le journaliste présente comme un fait établi que les « *grands médias* », qui englobent inévitablement RTL, participent à un traquenard médiatique et servent sans aucune indépendance le gouvernement en place. Cette présentation sans aucune nuance ne s'appuie sur aucun élément factuel probant et ne mentionne pas de sources.

En conclusion, la partie plaignante rappelle que la principale motivation sous-tendant la plainte reste le respect de la déontologie journalistique, laquelle s'applique à tout journaliste, sans distinction du média pour lequel il travaille, et qui constitue le garant d'une démarche journalistique de qualité.

### Le média/le journaliste :

#### *Dans leur seconde réponse*

Le journaliste déplore que les échanges avec l'AJP ne soient pas commentés par la partie plaignante, car ceux-ci constituent la preuve qu'il a entendu réagir aux diverses attaques préalables à la présente plainte et qu'il a voulu régler ces situations litigieuses en passant par une institution adaptée pour ce faire. Il rappelle que ces échanges se focalisent exclusivement sur des incidents avec le média concerné et démontrent que les hostilités du média à son encontre remontent à l'année précédente.

Quant au contexte factuel, le journaliste s'étonne que la partie plaignante estime « normal » qu'un de ses journalistes se permette d'entraver son travail journalistique durant plusieurs minutes, en le filmant de près et en interférant le direct en cours. Il estime interpellant que pour l'événement du 24 avril 2020, son argumentation tende à légitimer un geste brusque et violent par une démarche de préservation. Selon le journaliste, les images démontrent pourtant l'impolitesse du journaliste de RTL, ainsi que l'aspect sauvage de son intervention. Concernant les règles applicables en cas de *pool*, le journaliste revient sur le fait qu'aucun de ses confrères n'a souhaité lui adresser la parole lorsqu'il tentait vainement de faire relayer une de ses questions, une pratique non obligatoire mais relevée par le gouvernement face à la limitation des journalistes présents en conférence de presse. À ce sujet, le journaliste relève qu'il ne s'agissait pas de contraindre ses confrères à partager ses idées, mais juste de relayer une simple interrogation, « souvent légitime lorsque l'on se penche sur les commentaires de nombreux internautes en mal de réponses ». Il considère que ces refus ont forcément été préjudiciables pour le journaliste, qui ne disposait plus d'aucune possibilité de poser une seule question lors des conférences de presse, ce durant plus d'un an.

Quant aux questions de déontologie journalistique, le journaliste estime que la position de la partie plaignante est illégitime en ce qu'elle considère que seul son média aurait été victime de dénigrement dans ses interventions. Il explique n'avoir jamais nié en vouloir au travail journalistique des médias « mainstream » tel que mené dans le cadre de la crise sanitaire et rappelle qu'il n'est pas le seul à dénoncer les conflits d'intérêt des groupes de presse et leur proximité avec les politiques, citant notamment le filtrage des rendez-vous entre journalistes et politiques, le tutoiement du Premier Ministre à l'égard de certains journalistes en conférence de presse, la reconversion fréquente de journalistes en porte-paroles et autres services de communication des politiques. Il relève qu'aujourd'hui, le même type d'information concernant la crise sanitaire continue à être diffusé et qu'il semble important de s'interroger face à une telle approche, précisant n'avoir aucun problème particulier avec ses autres confrères. Enfin, parfaitement conscient que certains de ses propos sont susceptibles de déranger, il indique respecter scrupuleusement la déontologie journalistique, au détriment de sa réputation, de sa carrière et de son intérêt personnel. Il sollicite uniquement que les règles déontologiques soient les mêmes pour tous.

### Solution amiable : N.

### Décision :

1. La décision du CDJ porte sur les seules productions visées par la plainte. Elle ne contient aucune appréciation sur les productions antérieures évoquées dans les arguments des parties. Pour autant que ces productions aient alors soulevé des enjeux déontologiques et qu'il ait été compétent pour en connaître, le CDJ rappelle qu'il aurait fallu qu'il puisse les examiner à l'aune d'une plainte pour déterminer si elles étaient conformes aux principes édictés dans le Code de déontologie.

2. Le CDJ ne se prononce pas sur les conditions d'accès à l'information (accès aux conférences de presse, contacts avec le monde politique, etc.) qui, telles que mises en cause par le média, ne relèvent pas de la déontologie journalistique en matière de relations avec les sources, mais de l'éventuelle déontologie de sources professionnelles tels les communicateurs et chargés de relations publiques en matière de relations avec la presse.

3. Le Conseil rappelle que son rôle consiste uniquement à apprécier si les méthodes et le travail des journalistes et des médias respectent les balises fixées dans le Code de déontologie journalistique. Il souligne que le fait que le média en cause et son rédacteur en chef se revendiquent d'un autre journalisme (« une presse libre et indépendante », soucieuse de « se démarquer et se distinguer » de ce qui est proposé au public, selon leurs termes) ne modifie en rien les droits et devoirs déontologiques applicables à la profession.

4. Le CDJ constate que le registre dominant des quatre séquences *Facebook Live* contestées, dans lesquelles le rédacteur en chef filme ses déambulations post-conférences de presse, est le commentaire, l'opinion. Le Conseil rappelle que si les journalistes défendent dans leur activité une pleine liberté en la matière, ils exercent aussi cette liberté en toute responsabilité (cf. art. 9 du Code de déontologie journalistique), notamment en veillant à ce qu'il n'y ait pas de confusion possible aux yeux du public entre les faits et les opinions (art. 5 du Code).

En l'occurrence, le CDJ retient qu'une telle confusion est constante dans les différentes séquences observées, dans lesquelles le rédacteur en chef oscille continuellement, dans sa démarche, entre relation de faits – lorsqu'il décrit ce qu'il voit ou mentionne (sans nécessairement les sourcer) des informations relatives aux décisions gouvernementales, au taux d'hospitalisation, à l'argent que gagne l'épouse du Premier ministre... – et opinion personnelle – lorsqu'il commente ces faits, les relisant à la lumière de ses propres convictions.

Le CDJ note que cette confusion est d'autant plus marquée que le format du direct privilégie l'expression de l'intéressé sur une longue durée, et que les transitions entre faits et commentaires personnels sont peu ou pas du tout présentes.

L'art. 5 (confusion faits-opinion) du Code de déontologie n'a pas été respecté.

5. Le Conseil remarque que dans les séquences, le rédacteur en chef formule tantôt des critiques globales à l'encontre du système médiatique (sans viser personne en particulier), tantôt des accusations précises à l'encontre d'un média (RTL) et d'un journaliste qui sont clairement identifiés, soit parce qu'ils sont montrés à l'image, soit parce qu'ils sont nommés.

Ainsi, le Conseil considère que si dans la première séquence, le rédacteur en chef émet des critiques générales à l'égard des médias qu'il qualifie de « mainstream », parlant notamment d'une « forme de suppôt du pouvoir », tel n'est plus le cas dans les trois suivantes où il en vient à cibler progressivement et très précisément RTL et un de ses journalistes : i) alors qu'il pointe en commentaire de la deuxième séquence les relations de connivence entre politiques et journalistes et la question déontologique que cela soulève, il s'attarde à l'image sur une équipe de RTL – dont le journaliste (Loïc Parmentier) est clairement reconnaissable (en raison de sa fréquente mise à l'antenne à l'époque) – en train d'interviewer un ministre MR ; ii) il relate dans la troisième séquence sa version d'une altercation avec le journaliste de cette équipe – qu'il cite nommément –, relative aux propos tenus dans le précédent *Facebook Live* ; iii) il revient sur le sujet dans la quatrième séquence, remarquant entre autres commentaires : « *C'est peut-être pour ça qu'un journaliste de RTL, la dernière fois, m'a traité de con. Loïc Parmentier, pour ne pas le citer, m'a traité de con parce que ça les dérange très fort d'être les outils du système* ».

6. Plus particulièrement, le CDJ considère que la critique émise dès la deuxième séquence à l'encontre de RTL et de son journaliste constitue une accusation grave non établie susceptible de jeter le doute sur leur probité, leur loyauté et leur indépendance professionnelles. Il estime en effet que si juger que le ministre Jeholet est « *très, très proche* » des journalistes de RTL s'accorde au fait que les intéressés sont en pleine interview et donc physiquement proches, la suite du propos qui s'inscrit à la suite de ce renvoi direct et explicite à l'équipe TV montrée à l'image dépasse la simple critique pour verser dans l'insinuation. Il retient ainsi que le recours à l'expression « copains comme cochons » pour qualifier les relations entre les membres de cette équipe – dont le journaliste d'antenne Loïc Parmentier, reconnaissable – et le ministre Jeholet – représentant le monde politique – relève sur le plan sémantique d'une allusion au caractère illégitime des échanges qui tiendraient de la connivence plus que de la simple connaissance. Il observe que cette allusion est d'autant plus forte que le commentaire souligne, via une question purement rhétorique, le caractère non déontologique du comportement. Le CDJ rappelle que la pratique de l'insinuation consiste à reproduire certaines informations sans les certifier, tout en induisant auprès du public la conclusion qu'elles sont sans doute avérées. En l'occurrence, le CDJ note que le rédacteur en chef de *Kairos* s'appuie sur la seule image de la proximité physique de deux personnes lors d'un échange professionnel classique (l'entretien/l'interview) pour poser comme établie la connivence qu'il dénonce. Il constate qu'il n'avance dans sa défense aucune autre information sourcée lui permettant d'affirmer ce fait. Le CDJ souligne pour le surplus que le fait que deux personnes puissent, en raison d'échanges récurrents, se connaître n'entraîne pas *de facto* déloyauté, connivence ou soumission à la source interrogée.

Les art. 1 (respect de la vérité / vérification / honnêteté) et 5 (confusion faits-opinion) du Code de déontologie n'ont pas été respectés.

7. Le Conseil relève que par le biais de cette insinuation qu'il entretient encore dans les séquences suivantes, le rédacteur en chef énonce une accusation à l'encontre de RTL et de son confrère susceptible de porter gravement atteinte à leur honneur et à leur réputation. Il estime que cette accusation nécessitait en conséquence de leur permettre d'exercer leur droit de réplique.

L'impossibilité de le faire dans les conditions du direct aurait, conformément à l'article 22 du Code de déontologie, dû être signalée au public via un avertissement explicite, ce qui n'a pas été le cas, ni dans la séquence en cause, ni dans les suivantes. Le journaliste aurait dû en effet préciser qu'il s'agissait d'une accusation grave à laquelle la personne visée aurait la possibilité de répondre ultérieurement vu la difficulté (voire l'impossibilité) de le faire dans l'immédiat.

De manière générale, le CDJ rappelle que le fait que l'exercice du direct (derrière lequel se retranche le rédacteur en chef pour justifier sa pratique) soit un exercice particulièrement délicat et difficile à mener (qui ne permet pas toujours de réagir dans l'instantanéité) n'excuse en aucun cas les manquements observés.

8. Le CDJ note pour le surplus que le rédacteur en chef, qui est revenu sur cette accusation dans les séquences suivantes pour évoquer l'altercation qui s'en était suivie avec son confrère de RTL, n'a jamais saisi l'occasion de solliciter la version de son confrère ni sur l'altercation, ni sur ces accusations. L'art. 22 (droit de réplique) du Code de déontologie n'a pas été respecté.

9. Considérant que l'accusation émise à l'encontre de RTL et de son confrère visait à mettre en cause par seule insinuation, sans preuve aucune, leur loyauté, leur probité et leur indépendance professionnelles, le CDJ constate que le rédacteur en chef de *Kairos* a manqué à l'obligation de confraternité. Il n'en va pas autrement lorsque dans une séquence ultérieure, il accuse ce même média et son confrère d'être, à l'instar des autres médias et journalistes, « les outils du système ».

L'art. 20 (confraternité) du Code de déontologie n'a pas été respecté.

Décision : la plainte est fondée.

### **Demande de publication :**

A l'instar de l'engagement pris par les médias membres de l'AADJ, le CDJ invite *Kairos* à publier pendant 48 heures dans les 7 jours de l'envoi de la décision le texte suivant sur son site, en page d'accueil ainsi que sur sa page *Facebook*, et à placer sous les séquences en ligne, si elles sont disponibles ou archivées, une référence à la décision et un hyperlien permanents vers celle-ci sur le site du CDJ.

Texte pour la page d'accueil du site

### **Le CDJ a constaté que le rédacteur en chef de *Kairos* avait formulé une accusation grave à l'encontre d'un confrère dans plusieurs *Facebook Live* sans lui accorder de droit de réplique**

Le Conseil de déontologie journalistique a constaté ce 19 avril 2023 que le rédacteur en chef de *Kairos*, qui intervenait en direct dans quatre *Facebook Live* post-conférences de presse gouvernementales en lien avec la gestion de la crise sanitaire, entretenait une confusion constante entre relation de faits et opinion personnelle, et formulait, à l'encontre d'un média et d'un journaliste clairement identifiés, une accusation grave non établie susceptible de jeter le doute sur leur probité, leur loyauté et leur indépendance professionnelles. Le CDJ a noté que le rédacteur en chef, qui procédait par insinuation, s'appuyait sur la seule image de la proximité physique entre le journaliste de ce média et un ministre lors d'un échange professionnel classique pour poser comme établie la connivence qu'il dénonçait. Le Conseil a estimé que cette accusation, qui témoignait par ailleurs d'un manque de confraternité, nécessitait un droit de réplique, et que l'impossibilité de le faire dans les conditions du direct aurait dû être signalée au public via un avertissement explicite, ce qui n'a été le cas dans aucune des séquences.

La décision complète du CDJ peut être consultée [ici](#).

### **Texte à placer sous les séquences en ligne**

Le Conseil de déontologie journalistique a constaté des fautes déontologiques dans cette séquence. Sa décision peut être consultée [ici](#).

### **La composition du CDJ lors de la décision :**

La décision a été prise par consensus.

Le média avait demandé la récusation de M. L. Haulotte et de Mmes M. Simonis et D. Dumoulin. Constatant que le premier, qui a entretemps démissionné du CDJ, était récusé de plein droit dans ce dossier dès lors qu'il était partie à la cause et que les secondes s'étaient déportées, le CDJ a conclu que la demande de récusation à leur égard était devenue sans objet et/ou caduque.

C. Anciaux, G. Lefèvre, P. Roussel et A. Sahbaz se sont déportés dans ce dossier.

#### **Journalistes**

Laurence van Ruymbeke  
Alain Vaessen  
Véronique Kiesel  
Thierry Dupièreux  
Michel Royer

#### **Rédacteurs en chef**

Nadine Lejaer

#### **Editeurs**

Denis Pierrard  
Marc de Haan  
Harry Gentges  
Jean-Pierre Jacqmin

#### **Société civile**

Jean-Jacques Jespers  
Pierre-Arnaud Perrouy  
David Lallemand  
Caroline Carpentier  
Laurence Mundschau  
Ulrike Pommée

A participé à la discussion : Arnaud Goenen.

Muriel Hanot  
Secrétaire générale

Marc de Haan  
Président